

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Bureau Syndical du  
30/06/2026

L'an deux mil vingt-six, le 30 juin, le Bureau Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la Présidence de Madame Amalia QUINTON, présidente.

Délibération  
n° B 2026-06-01

Etaient présents : Voir liste jointe.

**Objet : EAU POTABLE : Programme de travaux 2026 T1 non subventionnable – validation projet et autorisation signature marché**

Madame la présidente explique aux délégués qu'en complément du programme de travaux subventionnables 2026 adopté en décembre 2025, il est proposé de réaliser un programme de travaux non subventionnables sur 4 communes.

Date de convocation :  
19/06/2026

Le projet relatif au programme 2026 a été établi par les services du SMEA de la Basse Limagne.

Nombre de membres  
en exercice : 15  
Nombre de membres  
présents : 13  
Nombre de suffrages  
exprimés : 13

Chaque opération fera l'objet d'une consultation et d'un marché indépendants.

VOTE :  
Pour : 13  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le programme est réparti de la manière suivante :

Secrétaire de  
séance :  
Agathe DEMAS

| Commune                | Lieu                                                            | Travaux AEP à prévoir                            | Cout € HT        |
|------------------------|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|------------------|
| SAINT JULIEN DE COPPEL | Contournat T3 (en groupement de commande avec SIAREC + Commune) | 280m F60 + 730m F80 + 34 branchements            | 245 000 €        |
| CHAURIAT               | Rue de Bretagne                                                 | 215m F60 + 340m F100 + 20 branchements           | 143 000 €        |
| SAYAT                  | Rue de la Brière (avec RLV)                                     | 80m F60 + 16m F100 + 155m F125 + 14 branchements | 102 000 €        |
| BLANZAT                | Liaison Argnat - Blanzat                                        | 600m F400 TT + 30m F100 TT                       | 305 000 €        |
|                        |                                                                 | <b>TOTAL</b>                                     | <b>795 000 €</b> |

### DELIBERATION

Le Bureau Syndical, les explications de la présidente entendues, et à l'unanimité, décide :

- D'approuver le programme 2026 T1 de travaux non subventionnable ;
- D'autoriser Madame la Présidente à lancer les consultations travaux ;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer les marchés selon l'avis de la CAO

FAIT & DELIBERE, les mêmes  
Jour, mois et an que ci-dessus.

La Présidente,  
Amalia QUINTON